



NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	13

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

#### Date de la convocation

09/11/2022

#### Date d'affichage

09/11/2022

**Présidence :** M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

**Secrétaire de séance :** M. Patrick RIVARD

**Participants :** M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean- Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, M. Patrick RIVARD, M. Daniel MOREAU.

**Absentes excusées :** Mme Evelyne GENECQUE, Mme Gwenaël BEYE (pouvoir à M. Daniel MOREAU).

**Absente :** Mme Julie DE FRANCQUEVILLE.

#### Objet de la Délibération :

### PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Délibération n° 2022\_89

Une réunion en commission municipale a été organisée le 26 octobre 2022 avec le maître d'œuvre pour réexaminer ce programme dont le financement dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale est limité au taux de 35% de la dépense suite à la décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France (CCPEIF).

Les élus municipaux ont échangé avec le maître d'œuvre sur les aménagements susceptibles d'améliorer le contenu du programme, notamment pour proposer plusieurs places de parking supplémentaires et pour envisager quelques économies.

Il a été convenu que le maître d'œuvre propose un phasage de travaux sur plusieurs exercices afin de permettre d'obtenir des subventions complémentaires au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI).

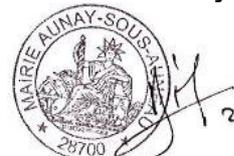
*Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- Approuve le nouveau programme de travaux proposé par le maître d'œuvre.
- Décide de lancer sur 2023 la tranche 1 consacrée à l'arrière de la mairie avec les jeux pour les enfants et la tranche 2 pour le terrain stabilisé (demande de subvention FDI sur 2023).  
Sur 2024/2025, les travaux des abords de la mairie et de la place sont envisageables (demande de subvention FDI sur 2024).
- Autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions au titre du FDI.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

#### **Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :**

- L'envoi en Préfecture le : 24/11/2022
- L'affichage en Mairie le : 24/11/2022
- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) - Rubrique :
- La commune / Vie municipale le : 24/11/2022

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



**Robert DARIEN**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative*